



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **21 mai 2012**

Délibération n° 2012-2967

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Centrale de mobilité - Projet Optimod'Lyon - Approbation d'une convention de financement avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : lundi 7 mai 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 22 mai 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lebuhotel, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Palēja, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérmian.

Absents excusés : MM. Darne J. (pouvoir à M. Crédoz), Calvel (pouvoir à M. Assi), Crimier (pouvoir à M. Barral), Charles (pouvoir à M. Buna), Colin (pouvoir à M. Abadie), Blein (pouvoir à Mme David M.), Vesco, Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), MM. Balme (pouvoir à M. Réale), Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury, Genin (pouvoir à M. Plazzi), Havard (pouvoir à M. Buffet), Huguet (pouvoir à Mme Levy), Lambert (pouvoir à M. Chabrier), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart, Léonard (pouvoir à M. Gignoux), Lyonnet (pouvoir à M. Suchet), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Pillon (pouvoir à M. Grivel), Roche (pouvoir à M. David G.), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Llung).

Absents non excusés : Mmes Domenech Diana, Bocquet, MM. Chabert, Dumas, Giordano, Lelièvre.

Séance publique du 21 mai 2012**Délibération n° 2012-2967**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Centrale de mobilité - Projet Optimod'Lyon - Approbation d'une convention de financement avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 avril 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La stratégie de développement de la centrale de mobilité de la Communauté urbaine de Lyon a été approuvée par la délibération n° 2011-2279 du Conseil du 27 juin 2011.

L'un des 3 axes d'action identifiés porte sur l'accompagnement et l'initiative de projets innovants en partenariat avec le secteur privé concrétisé par le projet Optimod'Lyon - Développement et expérimentations de systèmes intelligents et services innovants pour le déplacement durable des biens et des personnes sur le territoire urbain lyonnais. La convention partenariale a été approuvée par la délibération n° 2012-2799 du Conseil de communauté du 19 mars 2012 et les contrats de recherche et développement d'un navigateur multimodal et d'une expérimentation de prédiction de trafic à 1 heure par la décision n° B-2011-2837 du Bureau du 5 décembre 2011.

Dans le cadre d'un appel à projets national sur la mobilité urbaine des biens et des personnes, ce projet a été retenu le 21 décembre 2011 par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

Dans ce contexte, une convention de financement a été élaborée par l'ADEME fixant le montant et les conditions d'attribution et d'utilisation de l'aide financière accordée par l'ADEME. Elle détaille notamment les modalités de suivi de l'opération et de versement de l'aide, précise les clauses de confidentialité et de propriété des résultats. Elle est conclue jusqu'à extinction complète des obligations respectives des parties.

Le montant total prévisionnel des dépenses éligibles a été arrêté à 2 011 960,00 €. L'aide attribuée par l'ADEME est une subvention de l'Etat d'un montant maximum de 1 005 980,00 €. Cette aide n'entre pas dans le champ d'application de la TVA. Elle sera versée selon les modalités suivantes :

- une avance de 25% du montant de l'aide, soit 251 495,00 € à l'entrée en vigueur de la convention,
- des versements intermédiaires liés à la remise à l'ADEME des rapports d'avancement du projet,
- le solde sur remise à l'ADEME du rapport final définitif.

Cette aide est affectée à l'opération centrale de mobilité compte tenu du périmètre du projet Optimod'Lyon qui porte sur l'information des voyageurs (centrale de mobilité) ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention de financement à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) dans le cadre du projet Optimod'Lyon.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P08 - Transports urbains sur l'opération n° OP08O2442 individualisée le 27 juin 2011.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant de 430 560 € TTC en dépenses et 1 005 980 € en recettes à la charge du budget principal, réparti selon l'échéancier suivant :

- 251 495 € TTC en dépenses et 251 495 € en recettes en 2012,
- 179 065 € TTC en dépenses et 466 775 € en recettes en 2013,
- 287 710 € en recettes en 2014.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 090 560 € TTC en dépenses et 1 165 980 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 22 mai 2012.